

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra à **19 h, le mardi 6 septembre 2022, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est**, les demandes de dérogations mineures suivantes :

1480, 42e Avenue – lot numéro 1 156 216 - District de Pointe-aux-Trembles

- Permettre l'implantation d'un bâtiment complémentaire en cour avant, tel qu'exigé à l'article 133 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié).

14468, rue Notre-Dame Est – lot numéro 1 456 381 - District de Pointe-aux-Trembles

- Permettre l'implantation d'un bâtiment complémentaire en cour avant d'une superficie de 31,25 m², tel qu'exigé à l'article 133 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié).

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Fait à Montréal, le 10 août 2022

Le secrétaire d'arrondissement
Me Joseph Araj

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles